

**Avis aux agriculteurs - Commission de constat de dégâts aux cultures – Sécheresse printemps 2017**

Les agriculteurs ayant subi des dégâts à leurs cultures situées sur le territoire de la Commune de Waimes, suite à la sécheresse de ce printemps 2017 et n'ayant pas reçu de document de constat, sont invités à le signaler à l'Administration Communale, auprès du Secrétariat – Tél. : 080/68 91 77– pour le 3 août 2017 au plus tard.